



Décision du Conseil d'administration de CAFI

Adoptée par courriel le 8 février 2016

EB.2016.01.

En accord avec les conclusions de la 2^{ème} réunion du Conseil d'administration de CAFI, tenue à Paris le 7 décembre 2015 ; paragraphe 11 des règles et procédures du Conseil d'administration de CAFI, et ayant reçu la demande de subvention préparatoire pour le développement d'un Cadre national d'investissement pour la République du Congo en janvier 2015, le Conseil d'Administration approuve la subvention de US\$ 698,000.00 à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) pour appuyer le développement du Cadre national d'investissement de la République du Congo.

De plus, le Conseil d'administration demande à la BIRD de consulter et collaborer avec les autres organisations de mise en œuvre de CAFI pour le développement du Cadre national d'investissement.